

**ECOSLOPS CONFIRME SON ÉLIGIBILITÉ AU PEA-PME**

Paris, 9 septembre 2021,

Ecoslops, acteur de l'économie circulaire, confirme son éligibilité au dispositif PEA-PME.

Ecoslops répond à l'ensemble des critères d'éligibilité du dispositif PEA-PME tels qu'indiqués dans le décret d'application en date du 4 mars 2014.



Sont éligibles au PEA-PME les actions de sociétés européennes de moins de 5 000 salariés et dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 1 500 millions d'euros ou le total bilan inférieur à 2 000 millions d'euros.

Par conséquent, les actions Ecoslops continuent de pouvoir être intégrées au sein des comptes PEA-PME, qui, pour mémoire, bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le Plan Épargne en Actions (PEA) traditionnel.

**A PROPOS D'ECOSLOPS**

Ecoslops est cotée sur Euronext Growth à Paris

Code ISIN : FR0011490648 - Mnémonique : ALESA / éligible PEA-PME, et FCPI

Contact Relations investisseurs : [info.esa@ecoslops.com](mailto:info.esa@ecoslops.com) - 01 83 64 47 43

Ecoslops est la cleantech qui fait entrer le pétrole dans l'économie circulaire grâce à une technologie innovante, permettant de produire du carburant et du bitume léger à partir de résidus pétroliers. La solution proposée par Ecoslops repose sur un procédé industriel unique de micro-raffinage de ces résidus pour les transformer en produits commerciaux aux standards internationaux. Ecoslops offre aux infrastructures portuaires, aux collecteurs de résidus ainsi qu'aux armateurs une solution économique et écologique.

**ALESA**  
EURONEXT  
GROWTH

INTÉGRÉ À LA  
STRATÉGIE PORTUAIRE



ÉCONOMIQUE



ÉCOLOGIQUE



TRAÇABLE